

Avril 2003

**NOUVEL EXAMEN CONJOINT DU RODENTICIDE À RISQUE RÉDUIT HOMOLOGUÉ
POUR LA LUTTE CONTRE LE SPERMOPHILE DE RICHARDSON**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, a accordé une homologation temporaire pour le produit de système intégré (PSI) EXIT™, contenant de l' α -oléfinesulfonate de sodium (AOS) et de la graine de moutarde pulvérisée (GMP), ainsi que pour sa préparation commerciale, le concentré rodenticide EXIT™, fabriqués par Exit Holdings. Le rodenticide à risque réduit EXIT™ est efficace contre le spermophile de Richardson.

Ces produits ont fait l'objet d'un examen conjoint, réalisé par l'ARLA et par la United States Environmental Protection Agency (EPA), à titre de produits à risque réduit (examens conjoints, Groupe 1A, produits à risque réduit), dans le cadre du Programme d'examens conjoints du Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les examens conjoints sont un élément important de la réglementation sur l'harmonisation internationale du classement des pesticides qui est mis en oeuvre au Canada, aux États-Unis et au Mexique en vertu de l'ALENA. Les examens conjoints augmentent l'efficacité du processus d'homologation, donnent un accès plus équitable aux outils de lutte antiparasitaire et facilitent l'homologation d'outils de remplacement.

Sur demande, l'ARLA met à la disposition des organismes de recherche et de surveillance les méthodes d'analyse de l' α -oléfinesulfonate de sodium dans différents compartiments de l'environnement. Il faudra présenter des données sur les produits intermédiaires de biotransformation de l'AOS dans le sol, avec référence à des études de laboratoire ou à la documentation scientifique. Suite à l'examen de ces renseignements, l'ARLA publiera un projet de décision réglementaire. Elle prendra connaissance des commentaires communiqués par les parties intéressées avant de rendre une décision réglementaire.

Vous trouverez les détails sur l'homologation temporaire du PSI EXIT™ et le concentré rodenticide EXIT™ dans la Note réglementaire REG2003-04 disponible sur le site Web de l'ARLA à :
<http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/reg/reg2003-04-f.pdf>

Personne-ressource : Wendy Sexsmith
(613) 736-3705